



Juin 2026

Service aux élèves du secondaire pour la période du midi

Madame, Monsieur,

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers, les frais de surveillance du midi sont exigibles pour tous les élèves qui demeurent à l'école lors de cette période de la journée.

Il incombe aux parents de prouver que leur enfant n'utilise pas nos services pour obtenir un remboursement des frais exigés. Nul n'est nécessaire de vous rappeler que tous les élèves transportés utilisent par principe ces mêmes services.

La direction se réserve le droit d'émettre une autre facture aux usagers qui utiliseraient nos services sans y avoir contribué, indépendamment de la période de l'année.

Si votre enfant est à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi et qu'il n'a pas droit au transport scolaire, vous n'avez pas à contribuer au frais d'encadrement (72\$). Pour être exempté de cette contribution, vous devez remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner à l'attention de monsieur Guillaume Jean, avant le 15 septembre 2026. Vous pouvez aussi acheminer le coupon par courriel à l'adresse suivante: finances.lecarrefour@cssp.gouv.qc.ca

Caroline Vermette, directrice



PÉRIODE DU MIDI

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____ # Fiche : _____

**Je certifie que je ne demeurerai pas à l'école durant la période du midi pour
l'année scolaire 2026-2027.**

Signature de l'élève : _____ Secondaire : _____

Signature de l'autorité parentale : _____ Date : _____

*** Vous devez retourner ce formulaire dûment signé à l'école secondaire Le Carrefour, à l'attention de monsieur Guillaume Jean avant le 15 septembre 2026.**